

Appel d'offre 2023 pour l'attribution de quinze contrats doctoraux

Dans le cadre de la campagne 2023 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, l'école doctorale Érasme lance un appel d'offre pour l'attribution de quinze contrats doctoraux.

Financement

- Les contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel.
- Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 044,12 € brut à compter du 01/01/2023, 2 100 € brut à compter du 01/01/2024, 2 200 € brut à compter du 01/01/2025 et 2 300 € brut à compter du 01/01/2026.
- L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

Procédure/calendrier

- Jeudi 22 juin 2023 :

Envoi des candidatures, des classements et des argumentaires des unités de recherche à l'école doctorale

- Lundi 26 juin 2023 :

Première réunion du jury - visio

- Jeudi 29 juin 2023 :

Seconde réunion du jury : auditions des candidats (présentiel)

- Vendredi 30 juin 2023 :

Conseil de l'école doctorale : vote sur l'attribution des contrats doctoraux

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyés au plus tard le 22 juin 2023, en version électronique (un seul fichier en format pdf), par les unités de recherche à destination de l'école doctorale (ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr et directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr).

Ils contiendront les éléments suivants :

1. Le formulaire de candidature,
2. Le CV détaillé de la candidate ou du candidat,
3. Le projet de thèse (5 pages maximum),
4. Le projet professionnel,
5. Une lettre argumentée de la directrice ou du directeur de thèse (attention : les directrices ou directeurs de thèse ne prennent a priori pas la parole durant l'audition),
6. Une lettre argumentée de la direction du laboratoire, concernant l'adéquation du projet de thèse dans les axes de l'unité de recherche, l'insertion de la candidate ou du candidat dans des projets collectifs,
7. Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent). Si le M2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir *a minima* le dernier relevé de notes disponible
8. Des lettres de recommandation (optionnelles, au nombre de deux maximum).

Fonctionnement du jury

Conformément au règlement de l'école doctorale Érasme, le jury se compose de représentantes et représentants des unités de recherche et de représentantes et représentants des doctorants.

Les directrices et directeurs de thèse sont invités à être présents lors de l'audition, mais ne prennent pas la parole. Les informations qu'ils souhaitent communiquer au jury doivent donc figurer dans la lettre de soutien à la candidature. Cependant, s'il le souhaite, le jury peut poser des questions aux directrices ou directeurs de thèse après avoir auditionné la candidate ou le candidat (s'il reste du temps après l'audition).